

Re-confinement dans le contexte de la COVID-19

En raison de l'évolution récente de la situation épidémiologique, tout le Québec se retrouve en alerte maximale (zone rouge) du **9 janvier au 8 février 2021 inclusivement**.

Rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur

Interdits.

Couvre-feu

Dès samedi le 9 janvier, un couvre-feu sera désormais en vigueur. Entre 20 heures et 5 heures du matin, il sera interdit à quiconque de se déplacer hors de son lieu de résidence.

Activités organisées dans un endroit public

Interdites, sauf pour les funérailles (maximum de 10 personnes excluant les travailleurs de l'entreprise de services funéraires et les bénévoles dans le bâtiment ou à l'extérieur de celui-ci, et tenue obligatoire d'un registre des présences).

Source : Gouvernement du Québec/ Ministère de la Santé

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>